

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2019

L'an **deux mil dix-neuf** et le **9 octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. Pierre BLANC, Maire.

Titulaires présents : M. Pierre BLANC, Maire, Mmes et MM., Guy BARBIERI, Catherine AMBROSIONI-RABASSO, Roger CHARVIER, Michel TILLIE, Mylène TISSOT, Adjointes au Maire, Hugues ALLARD, Sylvain BISTON, Marie-Christine BLONDEL, Geneviève BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Luc BUNOZ, Marie-Lyne CHAPEL, Jean-Luc FALGUERE, René FOUQUET, Estelle MARCHAIS, Emilie MAGNIN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme Delphine COUTEAUX à M. Luc BUNOZ et M. Yohann TRANCHANT à M. Jean-Luc FALGUERE.

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE : **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 28 août 2019.

Puis, il délibère sur les points suivants :

POINT N° 1 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme Catherine AMBROSIONI-RABASSO – Adjointe à la Communication – Animation – Relations associations - CCAS

Deux demandes de subvention de l'association AS Judo Pays de Savoie d'un montant de 1000 € et de l'association le Verger de Sales d'un montant de 200 €.

JUDO CLUB RUMILIEN : Subvention pour financer, en partie, la formation de la nouvelle professeure de Judo qui intervient à Sâles, le vendredi. L'emploi d'une professeure diplômée est obligatoire. Cette subvention permet de maintenir le dojo de proximité rattaché à Rumilly et permet ainsi aux nombreux enfants de Sâles de rester sur place pour suivre leurs cours. A savoir que des Judos mobiles ont été supprimés mais sur le territoire, il reste Sales, Vallières et St Félix.

VERGER DE SALES, c'était une volonté politique de faire un verger sur la commune. Il fonctionne grâce à l'association. Cette dernière assure l'entretien. Ce verger permet également d'être au service de l'école. En effet, cette année, il produit un excédent de pommes que ne peut plus, uniquement, alimenter la cantine de l'école. Donc l'association souhaiterait louer un appareil de pasteurisation et acheter des bouteilles en verre pour faire des jus de fruits.

Cette subvention permettra l'achat des bouteilles en verre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la répartition proposée ci-dessus par Madame le rapporteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations et organismes nommés ci-dessus, par mandats au compte 6574.
- **DIT** les crédits budgétaires sont prévus au compte 6574

POINT N° 2 : AVENANT AU CONTRAT LEZTROY

Rapporteur : Mylène TISSOT, Adjointe aux Services Jeunesse - Scolaire - Cantine - Petite enfance.

Un avenant doit être pris pour la mise à jour des tarifs de la société LEZTROY au 1^{er} septembre 2019. L'adjointe rappelle que la Structure Petite Enfance fait appel à cette société pour les repas pendant les vacances scolaires (Toussaint, hiver, printemps et 15 jours au mois de juillet).

Tarifs proposés, par enfant :

Désignation	Ancien prix € HT	Coefficient	Nouveau prix € HT	Nouveau prix € TTC
Repas bébé	3,45	1,0108	3,49	3,84
Goûter bébé	0,55	1,0108	0,56	0,61
Repas Moyen-Grand	4,00	1,0108	4,04	4,45
Gouter Moyen-Grand	0,95	1,0108	0,96	1,06

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant sur cette base tarifaire.
- DIT que ces tarifs restent en vigueur tout au long de l'année 2019 et tant qu'un nouvel avenant ne vienne le modifier.

POINT N° 3 : CONVENTION CLI POUR TRAVAUX DE DESHERBAGE

Rapporteur : Monsieur Michel TILLIE, Adjoint aux travaux – Voirie - Bâtiments.

Pour l'année 2019, la commune de Sâles a déjà sollicité l'intervention de l'équipe d'insertion du GRAND ANNECY pour des travaux de désherbage.

La commune souhaite rajouter :

- le désherbage des chemins piétonniers Beau soleil/route de Boussy, ces travaux nécessite une journée d'intervention. Le devis n° Sales 24-C 2019 a pour une indemnité fixée suivant le tarif en vigueur voté par le Conseil communautaire du GRAND ANNECY de 385 €
- le désherbage des chemins piétonniers Beau soleil/route du Chéran, ces travaux nécessitent deux jours d'intervention. Le devis n° Sales 24-D 2019 a pour une indemnité fixée suivant le tarif en vigueur voté par le Conseil communautaire du GRAND ANNECY de 770 €.

La convention présente les conditions d'intervention du Chantier Local d'Insertion du Pays d'Alby (C.L.I.) pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de recourir à l'équipe d'insertion du GRAND ANNECY dénommée « Chantier Local d'Insertion du Pays d'Alby » pour les travaux énoncés ci-dessus, selon les conditions mentionnées dans les conventions de partenariat à intervenir entre la Commune et le GRAND ANNECY,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annexées à la présente délibération et documents relatifs à ce dossier (devis...).

POINT N° 4 : ATTRIBUTION MARCHE LOT 05 SUITE DEFAILLANCE DE L'ENTREPRISE

Rapporteur : Monsieur Michel TILLIE, Adjoint aux travaux – Voirie - Bâtiments.

L'adjoint rappelle que suite à la défaillance de l'entreprise pour les travaux de menuiserie extérieure de la salle d'évolution (elle a réalisé 56 % de son opération). Un marché a été relancé pour ce lot.

La commission des marchés s'est réunie et a procédé à l'ouverture des offres. Dans les délais impartis, une seule entreprise a transmis son offre. La commission a donc retenu selon les critères de jugements, la société suivante :

LOT	DESIGNATION DES LOT	SOUMISSIONNAIRE	PRIX DES PRESTATIONS € H.T.
5	MENUISERIES EXTERIEURES	ALU MULTI-POSE – 74600 SEYNOD	78 115,20

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de la commission des marchés,
- ATTRIBUE le marché du LOT n°5 à l'entreprise ALU MULTI-POSE - 30 bis rue Gustave Eiffel – 74600 SEYNOD,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2019.

POINT N° 5 : ATTRIBUTION MARCHE MOBILIER POUR SALLE EVOLUTION ET SALLE PERISCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur Michel TILLIE, Adjoint aux travaux – Voirie - Bâtiments.

L'adjoint rappelle la nécessité d'équiper la salle d'évolution et la salle périscolaire en mobilier.

La commission des marchés s'est réunie et a décidé d'attribuer le marché à la société suivante : Entreprise VACHOUX pour un montant de 20 227,24 € HT.

Rappel pour la salle évolution :

Mobilier fourniture tables et chaises : 24 tables et 160 chaises prévues.

Garantie des chaises : 20 ans sur le bas ou 10 ans sur le haut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de la commission des marchés,
- ATTRIBUE le marché à l'entreprise VACHOUX - 346 route de Chevrier – 74930 PERS JUSSY
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2019.

POINT N° 6 : AVENANTS POUR LE LOT N°1 ET LOT N°3 DE LA SALLE EVOLUTION

Rapporteur : Monsieur Michel TILLIE, Adjoint aux travaux – Voirie - Bâtiments.

Le marché de travaux en cours pour la construction de la salle d'évolution nécessite des modifications de travaux et engendre la passation d'avenants concernant les lots suivants :

Lot 02 / Avenant n°03 – Gros œuvre - Titulaire : ENGECO SOCIETA COOPERATIVE

- l'Avenant n°3 : - 3 030,47 € HT soit un nouveau montant du marché à 199 00,87 €

Lot 03 / Avenant n° 01 – Charpente - Titulaire : DBN Sonnerat

- l'avenant n°1 : + 3 030,47 € HT soit un nouveau montant du marché à 67 832,21 €

Ces avenants concernent le compte prorata des entreprises. Ce compte est l'ensemble des dépenses communes à toutes les entreprises intervenant sur le chantier. Il est alimenté par les entreprises généralement au prorata du temps passé par chacune d'entre elles sur le chantier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les modifications ci-dessus énoncées pour les lots n° 02 et n°03 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux différents lots – Lot n°02/avenant n°03 et lot n°03/avenant n°01
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2019.

POINT N° 7 : SYANE PLAN DE FINANCEMENT – SECTEUR MOLLARD BAS

Rapporteur : Monsieur Michel TILLIE, Adjoint aux travaux – Voirie - Bâtiments.

Le SYANE envisage de réaliser sur le territoire de la commune de Sâles, au titre du programme de travaux de l'année 2019, des travaux de réseau (fibre optique) relatifs à l'opération Le Mollard Bas. Une délibération avait été prise. La commune doit donc délibérer sur le plan de financement de l'opération.

Le SYANE assure le financement de l'opération et appelle auprès de la commune concernée sa participation : Coût des travaux = 121 359 € TTC, Participation du SYANE (40 % du HT + récupération FCTVA) = 40 891 €, participation de la commune = 80 468 € + 3 641 € de frais généraux.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Sales approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition proposée et s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 121 359 € TTC avec une participation financière communale s'élevant à 80 468 € TTC et des frais généraux s'élevant à 3 641 €.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 2 913,00 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 64 374,00 euros. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

POINT N° 8 : PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE - EJE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Madame Mylène TISSOT, Adjointe aux Services Jeunesse - Scolaire - Cantine - Petite enfance

La Directrice de la Crèche peut prétendre à un changement de grade au vu du travail effectué, EJE de classe exceptionnelle. Cette promotion doit passer au CAP du CDG74 du mois de décembre. Ainsi, dans le tableau d'emploi des effectifs de la commune, le poste doit être créé à partir du 1^{er} décembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau ci-dessus concernant la création du poste EJE de Classe exceptionnelle
- DIT que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif du budget principal 2019,

POINT N° 9 : APPROBATION DU REGLEMENT DE FORMATION MUTUALISEE

Rapporteur : Madame Mylène TISSOT, Adjointe aux Services Jeunesse - Scolaire - Cantine - Petite enfance

L'adjointe rappelle que la convention de Formation mutualisée au profit des agents des collectivités du territoire « Albanais, Semine et Usses » a été passée lors du conseil municipal du mois d'août 2019. Cette convention permet aux agents de la commune de bénéficier de formations extérieures et ainsi d'obtenir plus facilement une place (les formations sont prises rapidement, peu de places pour les petites communes).

Le règlement de formation doit être délibéré et il a pour objet de présenter et rassembler en un document unique les règles essentielles des dispositifs en matière de formation des agents de la fonction publique et de préciser les modalités d'organisation et de gestion des différentes actions de formation au sein de la Communauté de Communes. Il constitue un outil opérationnel de gestion des formations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement de plan de formation mutualisé.

POINT N° 10 : ATTRIBUTION D'UNE PRESTATION D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Mylène TISSOT, Adjointe aux Services Jeunesse - Scolaire - Cantine - Petite enfance

L'adjointe rappelle que chaque année la commune attribue aux agents de la collectivité une prestation d'action sociale sous forme de chèque cadeau pour Noël. D'un montant maximum de 150.00 € avec les conditions d'attribution suivantes : aux agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit public et droit privé, aux agents en congé de maternité, congé de maladie ordinaire, en temps partiel thérapeutique, en temps partiel pour raisons médicales et accident de service conservent leur droit aux prestations d'action sociale, aux agents en détachement dans la collectivité en bénéficient, aux agents titulaires ou stagiaires quittant la collectivité en cours d'année en bénéficient à condition que leur temps de présence soit au moins égal à 3 mois.

Le temps de travail de l'agent est pris en compte dans le calcul du montant attribué (temps complet, temps partiel et temps non complet).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCORDE une prestation d'action sociale, à l'occasion de la fête de Noël 2019, en faveur des agents de la collectivité, sous forme de chèques CADHOC, d'un montant de 150.00 € maximum, qui reste dans la limite de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale.
- VALIDE les conditions d'attribution ci-dessus mentionnées.
- PRECISE que cette action sociale sera rediscutée en 2020.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à régler la facture par mandat administratif à « GROUPE UP CADHOC ».
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2019 – Compte 6232.

DIVERS :

POINT 1 : URBANISME

Monsieur Roger CHARVIER donne lecture des décisions d'urbanisme, à savoir :

Permis de construire :

- Mr BLARD Jérôme – route des Creuses – maison individuelle : avis défavorable

Déclarations préalables :

- Mr LAGUNAS Daniel – route de Germonex – détachement d'un lot à bâtir : décision non-opposition
- Mr MOYAT Alexandre – chemin des Mûriers – muret en limite de propriété : décision non-opposition
- Mr MOYAT Alexandre – chemin des Mûriers – piscine enterrée : décision non-opposition

Certificats d'urbanisme d'information :

- Mr et Mme DEHAIS Damien – impasse du Pré Carré – parcelles B n°1284 et 1292
- Mme POCHAT-BARON Marie – lieu-dit « Les Grands Champs » - parcelles B n°1181 et 3073
- Mme POCHAT-BARON Marie – route de Tigny - parcelle B n°3072
- COMMUNE DE SALES - lieu-dit « Les Grands Champs » - parcelle B n° 3077
- Mme PRANDI Mylène et Mr HOFFMANN Eric – impasse du Semnoz – parcelle B n°2405

POINT 2 : questions diverses :

Monsieur le Maire fait le point sur les différents projets de la commune :

- Salle évolution terminée fin novembre.
- Projet Chef-lieu : l'achat et les échanges de propriétés foncières sont en cours et bientôt finalisés d'ici fin octobre. La société Priams va signer prochainement chez le notaire pour les propriétés de vente.
Pour le projet chef-lieu, une coordination doit être faite entre les différents promoteurs Loft Habitat et Priams. Le projet serait présenté dans sa globalité fin novembre.
- L'extension de l'école : l'étude des besoins est en cours (classes supplémentaires, agrandissement de la cantine, une salle de repos...)
- Travaux en dessus de l'ancienne mairie : 2 appartements (locatifs)
- Projet Scrable démarre
- Rond-point Chavanel et rond-point du Scrable : projet en suspens (attendre les accords)
- Eaux pluviales : suite à l'évolution climatique (il pleut peu mais beaucoup sur une durée réduite) donc du coup problème de débit : réflexions à mener
- Salle catéchisme : provisoire une classe (un dépannage) et que la maison des associations soit dédiée uniquement aux associations.
 - Création de parking derrière l'immeuble (14 chem Chipaza) : les propriétaires ont donné leur accord et se sont porté acquéreurs. 10 places de parking (pour éviter la dépose des enfants devant la mairie).

- PLUI est en consultation publique actuellement. La Chambre agriculture a accepté et l'Etat n'a pour l'instant pas d'avis défavorable. Le PLUI avec 17 communes : si un seul avis défavorable, il faut recommencer le schéma territorial.

Question de Luc Buno, conseiller :

La Salle du foyer rural, est-ce qu'un accord a été trouvé ? un accord sera trouvé d'ici la fin de l'année.

Dates à retenir :

Vend. 18 octobre à 19H : concours fleurissement

Merc. 6 novembre 18H30 : visite salle évolution avec tous les conseillers

Dim. 10 novembre à 11H : commémoration de l'Armistice du 11 novembre (expo, chants des enfants, et messe à 10H)

Dim 1^{er} décembre 12H : repas des aînés

Vend. 13 décembre à 18H30 : pot du personnel

Sam 8 février 19H : repas du conseil municipal

La séance est levée à 21h55.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 octobre 2019

ORDRE DU JOUR

Points soumis à délibération :

Finances :

- ✓ Subventions aux associations
- ✓ Société LEZTROY : avenant : augmentation des tarifs pour la livraison de repas à la SPE.
- ✓ Convention CLI pour travaux de désherbage

Travaux :

- ✓ Construction Salle Evolution :
 - Attribution marché lot n°5 suite à la défaillance de l'entreprise
 - Attribution marché mobilier
 - Avenants pour lot n°1 et lot n°3
- ✓ Syane : Enfouissement réseau au Mollard Bas : convention de plan de financement

Ressources humaines :

- ✓ Création de poste à la Structure Petite Enfance
- ✓ Règlement de formation mutualisé (collectivités de moins de 50 agents).
- ✓ Chèque cadeaux fin d'année CADHOC

Points non soumis à délibération :

- Urbanisme.
- Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2019

Le Maire Pierre BLANC	Mylène TISSOT	Guy BARBIERI
Catherine AMBROSIONI- RABASSO	Roger CHARVIER	Michel TILLIE
Hugues ALLARD	Sylvain BISTON	Marie-Christine BLONDEL
Geneviève BOUCHET	Fabienne BROISSAND	Luc BUNOZ
Marie-Lyne CHAPEL	Delphine COUTEAUX <u>Absente procuration à Luc BUNOZ</u>	Jean-Luc FALGUERE
René FOUQUET	Emilie MAGNIN	Estelle MARCHAIS
Yohann TRANCHANT <u>Absent procuration à Jean- Luc FALGUERE</u>		